

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 À 18 H 00

Le 16 DÉCEMBRE 2020 à 18h00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 11/12/2020, se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; DEZON Marie-Pierre ; BOUCHAUD Thomas ; PÉROTEAU Christelle ; BONNARDEL Isabelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : néant

Secrétaire : LAFOND Anne-Marie

Présents : 15 Représentés : 0 Absent : 0 Votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h00

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation du/de la secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie Lafond a été nommé secrétaire de séance.
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre** : à l'unanimité après petite modification.
- 3- Projet de convention pour les conditions d'entretien des équipements de voirie concernant l'aménagement de bourg (RD 740)** - Annexe 1 : **15 POUR**

4 – Point Ressources Humaines :

Messieurs Thierry Dion et Florian Lacroix sont actuellement contractuels à 35 H depuis 6 mois, et ce jusqu'au 31 décembre 2020. Afin de palier au remplacement de Georges Bréchet, en arrêt maladie longue durée, Monsieur le Maire propose de nommer stagiaires les deux contractuels, à partir du 1^{er} janvier 2021.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, décide la nomination des deux contractuels en stagiaires et charge Monsieur le Maire de la suite des démarches.

5- Convention du 35^e Tour Poitou-Charentes – Annexe 2 :

Monsieur le Maire explique que la commune de Ruffec étant participante à ce tour, le Président de la CC Val de Charente et Maire de Ruffec a fait la demande afin de savoir si les élus de Villefagnan étaient intéressés pour être village étape. Le départ se fera le 27 août 2021. Une participation financière sera de 7 500 €. Le point qui inquiète le plus les élus est l'article 8 de la convention concernant l'éventualité d'une annulation du tour suite au COVID-19 et la perte des sommes engagées = 13 POUR et 2 Abstentions

6- Inscription des chemins ruraux (entre Villefagnan et Raix) au PDIPR – Annexe 3

Pierre Breton et Christelle Péroteau font une présentation des chemins de Villefagnan qu'ils souhaiteraient voir inscrits au PDIPR dans le but de les préserver, qu'ils ne puissent plus être modifiés. Pour cela, il faut faire un inventaire afin qu'ils bénéficient d'une protection juridique avec obligation de les entretenir par la suite. De plus, au niveau touristique, un partenariat sera possible avec la CC Val de Charente pour tracer les chemins de randonnées (fléchage...) = 15 POUR (+ inscription au cadastre)

7- Tarifs des salles communales 2021 :

En 2020, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réviser les tarifs de location des salles communales pour l'année 2021, ces tarifs ont été arrondis en 2019.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, **Décide d'accorder la gratuité de la première utilisation de salles communales (hors cuisine et matériels) pour les associations dont le siège est à Villefagnan.**

>décide de conserver les tarifs actuels :

	Tarifs 2020
▪ bals et soirées dansantes ou spectacles.....	76.00
▪ soirées gratuites ou immobilisations (Assemblée générale...)	35.00
▪ dîners dansants, repas privés et repas sociétés de Villefagnan - moins de 50 personnes.....	54.00

- de 50 à 75 personnes.....	67.00
- de 75 à 100 personnes.....	80.00
- de 100 à 125 personnes.....	98.00
- de 125 à 150 personnes.....	116.00
- de 150 à 175 personnes.....	133.00
- de 175 à 200 personnes.....	151.00
- de 200 à 250 personnes.....	172.00
- de 250 à 295 personnes.....	184.00
▪ loto, concours de belote.....	55.00
▪ repas privés extérieurs.....	186.00
▪ AG association extérieur.....	54.00
▪ bal extérieur.....	186.00
▪ loto, concours de belote extérieurs.....	186.00
▪ vin d'honneur privé.....	54.00
▪ réunion à caractère commercial.....	76.00
▪ spectacle extérieur.....	88.00
▪ réunion publique (sauf période campagne électorale).....	43.00

* pour une société communale, en cas de déficit, le Conseil Municipal se réserve la possibilité d'étudier le dossier sur présentation des pièces justificatives

TARIFS DE LOCATION DES CUISINES

Elle demande ensuite de fixer les tarifs de location des cuisines étant entendu que cette location vient s'ajouter éventuellement à la location de la salle des fêtes proprement dite.

Le Conseil Municipal décide d'arrondir les tarifs :

1) Les cuisines sont utilisées par des particuliers ou sociétés de Villefagnan

	Tarifs 2020
▪ loto, concours de belote, petite collation organisateurs ou utilisation minimum associations.....	26.00
▪ repas moins de 50 personnes ou vin d'honneur.....	41.00
▪ repas de 50 à 75 personnes.....	51.00
▪ " 75 à 100 "	61.00
▪ " 100 à 125 "	75.00
▪ " 125 à 150 "	88.00
▪ " 150 à 175 "	102.00
▪ " 175 à 200 "	116.00
▪ " 200 à 250 "	132.00
▪ " 250 à 295 "	140.00

2) Les cuisines sont utilisées par des particuliers ou sociétés extérieurs à Villefagnan

	Tarifs 2020
▪ loto, concours de belote.....	69.00
▪ repas moins de 50 personnes.....	173.00
▪ repas de 50 à 100 personnes.....	206.00
▪ " 100 à 150 personnes.....	243.00
▪ " de plus de 150 personnes.....	277.00

Location du lave-vaisselle 30,00 €

- La vaisselle est fournie jusqu'à 200 personnes.
- La vaisselle cassée est comptée en plus de la location.

■ **Caution pour location salle des fêtes : 300 €**
 ■ **Caution pour utilisation de la sono : 150 €**

■ Caution pour utilisation du lave-vaisselle : 150 €

■ Caution pour utilisation du vidéoprojecteur : 150 €

REPAS DE FAMILLE ou MARIAGE : le 2^e jour est facturé ½ tarif

HALLES MARCHÉ COUVERT ■ Caution 100 €

Tarifs 2020

▪ vin d'honneur (si la salle des fêtes n'est pas libre).....	23.00
▪ vin d'honneur personnes extérieures.....	30.00
▪ soirée (personnes de la commune).....	35.00
▪ repas professionnel1 repas	49.00
▪ „ si midi + soir	99.00

SALLE DES ASSOCIATIONS ■ Caution 100 €

Tarifs 2020

▪ vin d'honneur ou buffet froid (personnes de la commune).... (le soir jusqu'à 21 H, mais pas la nuit)	16.00
▪ réunion commerciale	22.00

SALLE EXPOSITIONS DU MOULIN ■ Caution 100 €

Tarifs 2020

▪ location du 15/05 au 15/10.....	28.00
▪ location période hiver	54.00

8- Demande de subventions 2021 pour les classes découvertes en mai, annulées en mai 2020 (Covid)

L'an dernier, deux classes « découverte » étaient programmées en Mai 2020. Elles ont dû être annulées suite aux mesures sanitaires. Nous nous sommes réinscrits pour mai 2021 :

* Varaignes pour les CP et les CE1 = 16 enfants, soit 1 600 €

* Saint-Lary pour les CE2 CM1 et CM2 = 13 enfants, soit 3 159 €

Le coût pour les familles et les communes sont les mêmes : 100 € par enfant pour Varaignes et 243 € par enfant pour Saint-Lary, soit un total de subvention de 4 759 € = 15 POUR

9 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe de la révision du montant de certains loyers ci-dessous en appliquant le pourcentage de variation de l'indice de référence des loyers – dernier indice fourni : 3^e trimestre 2020, soit + 0.46 % et **applicable au 1^{er} janvier 2021 :**

> logement au n° 7 rue du Puits Gilbert	232,53 € + 0.46 %	=	233,60 €
> logement au n° 9 rue du Puits Gilbert	365,31 € + 0.46 %	=	367,00 €
> logement du Moulin (n°3)	319,74 € + 0.46 %	=	321,21 €
> logement de la salle des fêtes	461,73 € + 0.46 %	=	463,85 €
> logement tour de la gendarmerie	243.98 € + 0.46 %	=	245,10 €

- Devis :

- portes au plan d'eau (5 190 €) et à la gendarmerie (717.60 €), portail du rugby + petite porte (2 153.20 €) et plafond des douches au rugby (840.80 €) pour 8 007,90 € HT = 15 POUR

- élagage des chemins et derrière le stade de foot = 1 100 € HT = 15 POUR

- remplacement du ballon d'eau chaude au stade de foot = 6 097.15 € HT = 15 POUR

- Projet de création d'une salle pour les visioconférences

- Laurent Loiseau fait un point sur la saison au plan d'eau et l'entretien du site par Florent Sauton qui a été remarqué et apprécié. Il faudra comparer correctement le coût de revient par rapport aux agents techniques.

- Le Marché de Noël se fera dimanche 20 décembre mais aux halles. La Préfecture refusant l'accès à la salle des fêtes, COVID oblige. Il y aura une quinzaine d'exposants plus le tivoli monté (à côté de la pharmacie), une animation de Pierre Dumousseau et une buvette « Vente à emporter ».
- Distribution du bulletin municipal de décembre par les élus avec plan distribué. Les calendriers seront à distribuer aux commerçants et artisans ; quant aux agendas, ils ne sont pas encore arrivés. Cette année, il n'y a pas eu de démarchage auprès des professionnels de Villefagnan. De ce fait, la commune devra supporter un coût exceptionnel de 500 €.
- La maison de santé : Les élus ont déjà voté la cession du terrain à la CC Val de Charente à l'endroit où sera construit le bâtiment. En ce qui concerne le parking et la voirie, la commune participera par un fonds de concours avec la CC (prise en charge de 50 % chacun des frais).
Monsieur le Maire explique également que s'il y a vacance d'un cabinet dans la maison de santé, la commune se porte garante de cette vacance locative pour soulager les professionnels de santé sans les impacter, et ce aussi, parce que la CC ne s'y engage pas.
- Remerciements aux élus pour la décoration des vitrines dans le centre.

Séance levée à 20h30.